

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALAMBRAY
COMMUNE CHEF LIEU D'AIRAN 14370

Accusé de réception en préfecture
014-200064939-20250617-D_31_2025-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Séance du 17 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 12/06/2025
Date d'affichage : 12/06/2025
Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 juin, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSÉ Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BOHEME Alain donne pouvoir à M. AUBERT Jacques, Monsieur FOISSIER Vincent, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre donne pouvoir à Mme LACAM Stéphanie, Madame GOULAY Martine, Madame MARIE Christelle, Monsieur TURPIN Laurent,

Secrétaire de séance : Monsieur AUBERT Jacques,

Objet : Réalisation de travaux de voiries – Rue du mont Jacob à AIRAN

Délibération 31/2025

Vu la nécessité d'effectuer des travaux de voiries rue du Mont Jacob à AIRAN,

Vu la proposition de l'entreprise TOFFOLUTTI du 18 mars 2025, d'un montant de 21 177,84€ TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la dite proposition et autorise le maire à signer le devis.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 19 juin 2025



Le secrétaire

J. AUBERT